



# MAIRIE DE BRESLES

## COMPTE RENDU DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU MARDI 31 JANVIER 2017

L'An Deux Mille dix sept  
Le MARDI 31 JANVIER

Le Conseil municipal, dûment convoqué en date du 25 janvier 2017, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur CORDIER Dominique - **MAIRE**

**PRESENTS** : Mesdames et Messieurs DUTHOIT André – FUMERY Anne – CRUCET Christophe – JUNOD Karine - **ADJOINTS**.

Mesdames et Messieurs LAURENT Daniel – FABUREL Josette – CHAMBRELANT Rose-May – LIEURE Thérèse – LEVESQUE Patrick – DUTRIAUX Bruno – LEONARDI Frédéric – DUCHE-THOURILLON Isabelle – MUNIO Bertrand – MACAIRE Aurélie – PULLEUX Sébastien – FABUREL Christine – GILLAIN Régine – DENAIN Véronique - **CONSEILLERS MUNICIPAUX**.

**ABSENTS REPRESENTES** : Monsieur CHOQUET Patrick donne pouvoir à Madame FUMERY Anne  
Monsieur MAGNIER Michel donne pouvoir à Monsieur DUTHOIT André  
Madame FEDELI Valérie donne pouvoir à Monsieur LEONARDI Frédéric  
Madame MAISON Emilie donne pourvoir à Monsieur CORDIER Dominique

**ABSENTS EXCUSES**: Madame PIEROZAK Dina et Monsieur VANDEWALLE Franck

**ABSENTS** : Madame CAYER Anne-Françoise et Monsieur CHISS Lionel

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Madame DUCHE-THOURILLON Isabelle

-----  
Monsieur le Maire ouvre la séance à 20h00 et procède à l'appel des membres du Conseil.

Le quorum étant atteint. Il déclare la séance ouverte.

Le Compte-rendu du Conseil Municipal du Mercredi 21 décembre 2016 est approuvé à l'unanimité.

### **DEMANDE DE SUBVENTIONS POUR L'AMENAGEMENT DES PLACES DU CENTRE-BOURG**

Monsieur le Maire expose que par lettre-circulaire, la Préfecture de l'Oise demande à la Ville de Bresles de déposer les demandes d'appel à projets pour l'année 2017 avant le 3 février 2017 au plus tard.

A cet effet, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal de solliciter une aide au titre de la DETR et du FSIL, pour l'opération « Aménagements des Places du centre-bourg ».

Monsieur le Maire rappelle que ce projet, est aujourd'hui, pour la Ville l'un des plus abouti, et qu'une présentation sera faite aux membres du conseil municipal, lors d'une « toute commission » au cours du mois de février.

Monsieur le Maire rappelle également que l'an dernier, la Ville a obtenu, à travers ses deux dispositifs, près de 650 000 euros pour financer le projet de Halle de plein vent.

Bien que pour cette année, d'autres villes aient anticipés ces deux dispositifs, Monsieur le Maire estime que l'enjeu est suffisamment important pour ne pas laisser passer cette opportunité.

D'autre part, Monsieur le Maire propose également de solliciter le Conseil Départemental de l'Oise (CD60), la Région des Hauts-de-France et l'Union européenne, pour obtenir des aides financières complémentaires.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, Monsieur le Maire à solliciter toutes subventions utiles pour voir financer ce projet.

## **TRANSFERT DE LA COMPETENCE EN MATIERE DES DOCUMENTS URBANISMES**

Monsieur André DUTHOIT rappelle aux membres du Conseil Municipal que la Loi ALUR a prévu, qu'à compter du 27 mars 2017, la compétence en matière de « plan local d'urbanisme » soit transférée de plein droit aux communautés d'agglomération.

Concrètement, ce transfert de compétence constitue le premier pas vers la mise en place d'un Plan Local d'Urbanisme à l'échelle intercommunale, appelée aussi PLUI.

Néanmoins, pour les territoires qui le souhaiteraient, la loi laisse la possibilité de déroger à ce transfert de compétence sous réserve de respecter deux conditions :

- Les communes doivent délibérer sur leur opposition au PLUI sur une période bien précise : entre le 27 décembre 2016 et le 27 mars 2017;
- Et, au final, au moins 25% des communes du territoire représentant plus de 20% de la population doivent y être opposés.

Monsieur André DUTHOIT explique que Monsieur le Maire et en concertation avec Madame Caroline CAYEUX, Maire de Beauvais, Présidente de l'agglomération du Beauvaisis, face à ce choix, est favorable à la mise en œuvre du mécanisme dit « de minorité de blocage », et ce pour trois raisons :

- Pour l'heure, la CAB est confrontée au défi de l'élargissement du périmètre de la communauté d'agglomération au 1<sup>er</sup> janvier 2017 avec la communauté rurales du Beauvaisis (CCRB) , et au vu des échanges qui ont eu lieu dans les différentes instances ainsi que dans le groupe de travail commun relatif à la fusion avec la CCRB, il semble à Monsieur le Maire, qu'avant d'envisager la prise de toute nouvelle compétence, la priorité doit être donnée à la mise en œuvre des compétences communautaires actuelles (Schéma de cohérence territorial, programme local de l'habitat, service d'instruction des droits des sols etc.) à l'échelle d'une agglomération élargie à 44 communes.

- Monsieur le Maire pense également aux nombreuses communes, qu'elles soient de la CAB ou de la CCRB, qui sont actuellement en cours de révision/élaboration de leur PLU. Pour Monsieur le Maire, il paraît important qu'elles puissent terminer leur travail de mise à jour de leur document en toute sérénité. Il rappelle, à ce sujet, que la Ville de Bresles entre dans ce cas de figure.

- Enfin, comme la loi le prévoit expressément en cas d'exercice de la minorité de blocage, la question du PLUI pourra être réexaminée en 2020, après renouvellement des assemblées communales et communautaires.

Pour ces raisons, Monsieur André DUTHOIT propose aux membres du Conseil Municipal de délibérer contre ce transfert de compétence.

Madame Anne FUMERY précise que cette position est commune à l'ensemble des communes de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, refuse, à l'unanimité, ce transfert de compétence.

Monsieur le Maire indique que la prochaine réunion de la commission « révision du PLU » aura lieu le 21 mars prochain.

### **RESSOURCES HUMAINES : CREATION D'UN POSTE – RECRUTEMENT SERVICE TECHNIQUE**

Monsieur Christophe CRUCET propose d'acter la création d'un poste au sein des services techniques et d'actualiser, en conséquence, le tableau des effectifs de la commune.

L'agent a obtenu son permis de conduire, condition sine qua non à tout nouveau recrutement au sein des services techniques de la Ville.

Monsieur Christophe CRUCET explique qu'il recevra cet agent lors d'un entretien afin de s'assurer de sa motivation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise à l'unanimité, la création de ce poste.

Monsieur le Maire précise que l'agent concerné a déjà travaillé pour la commune, trois années sous contrat aidé.

### **SUBVENTION – ASSOCIATION RURALE CULTURELLE ARTS ET MUSIQUE**

Monsieur Bruno DUTRIAUX expose à l'assemblée délibérante que la Ville envisage l'organisation d'un concert d'orchestre à cordes, le vendredi 12 mai 2017, en l'église de Bresles.

A cette fin, Monsieur Bruno DUTRIAUX propose de verser à l'Association Rurale Culturelle Arts et Musique, (ARCAM) une subvention de 1 200 euros.

Monsieur Bruno DUTRIAUX précise que l'association ARCAM a été créée en 1981 afin de favoriser la pratique artistique en milieu rural, et est dirigée par Emmanuel COULOMBEL.

ARCAMANIA est un festival, organisé par l'ARCAM, dont la première édition a eu lieu en 2015 et dont l'objectif est l'acquisition d'un piano Steinway.

Ce festival est soutenu, de manière bénévole, par de nombreux musiciens ainsi que par de nombreux mécènes publics et privés.

L'an dernier, ce festival a eu lieu du 2 au 7 mai 2016.

Wariville, Saint Just en Chaussée, Méru, Laigneville, Litz, Verderonne ont d'ores et déjà répondu positivement.

En 2017, Le concert de Bresles s'inscrit dans cette continuité.

Monsieur Daniel LAURENT s'étonne de l'utilisation du terme de subvention.

Madame Anne FUMERY répond qu'il y a lieu de traduire subvention par rémunération d'une prestation. Il s'agit d'un élément de langage comptable obligatoire. La Ville procède de la même manière pour d'autres manifestations.

Monsieur le Maire explique que l'objectif de la Ville est de proposer une offre culturelle nouvelle aux Bresloises et Brelois et d'accroître la notoriété de la Ville.

Il en sera de même prochainement avec un concert de l'Harmonie de Beauvais sous l'égide de Madame Régine GILLAIN.

Monsieur Frédéric LEONARDI demande à quel tarif sera fixé le prix d'entrée à ce concert.

Monsieur le Maire précise que ce concert est offert par la Ville aux auditeurs.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, du versement d'une subvention exceptionnelle, d'un montant de 1 200 euros, à l'association ARCAM pour organiser un concert en l'église de Bresles.

### **MEDIATHEQUE – AVENANT A LA CONVENTION DE PARTENARIAT RELATIVE A LA CREATION ET AU FONCTIONNEMENT D'UNE BIBLIOTHEQUE DU RESEAU DE LA MEDIATHEQUE DEPARTEMENTAL DE L'OISE – PRET DE LISEUSES ET DE TABLETTES NUMERIQUES**

Madame Karine JUNOD propose aux membres du Conseil Municipal d'approuver l'avenant à la convention de partenariat avec le Département de l'Oise afin de permettre à la Médiathèque Madeleine ODENT de bénéficier gratuitement du prêt de 4 liseuses et de 6 tablettes numériques pour une durée de 4 mois.

Madame Karine JUNOD précise que les liseuses et les tablettes numériques rencontrent un succès croissant auprès des usagers de la Médiathèque Madeleine ODENT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité, cette proposition.

### **BAIL – REMISE GRACIEUSE**

Monsieur le Maire explique à l'assemblée délibérante que la Ville de Bresles a signé un bail, avec Madame BRAS Aurélie pour un logement communal, situé 1 rue de la Chaussée à Bresles.

Le contrat de location a été conclu à compter du 28/10/2016.

Toutefois, Madame BRAS Aurélie a pris possession des locaux au 01/11/ 2016. L'état des lieux ayant eu lieu le 31/10/2016, Madame BRAS Aurélie demande une remise gracieuse pour les 3 jours où elle n'a pas occupé le logement. Cette remise gracieuse s'élève à un montant de 83,87 euros TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve à la majorité (3 votes « contre » – Christophe CRUCET – Frédéric LEONARDI - Thérèse LIEURE ; 2 « abstention » – André DUTHOIT – Josette FABUREL) le principe d'une remise gracieuse de 83,87 euros.

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **INFORMATION**

#### **- Convention de partenariat entre l'EHPAD « L'Age bleu » et l'ALSH Jacques BAIZE**

Madame Karine JUNOD rappelle l'action de la Ville et le renouvellement de cette convention pour l'année 2017.

#### **- Médiathèque – Rapport activités 2016**

Madame Karine JUNOD rend compte du bilan d'activité 2016 de la Médiathèque Madeleine ODENT :

La Médiathèque Madeleine ODENT enregistre, pour l'année 2016, 1 786 adhérents. Son fonds documentaire est constitué de 17 494 documents. Le service a comptabilisé 20 782 prêts.

La Médiathèque Madeleine ODENT est la première Médiathèque du territoire de l'ex- CCRB.

D'autre part, le budget alloué en 2016 aux achats de documents est de 6 000 € pour les ouvrages, CD, DVD et remplacement de documents abîmés (livres, CD et DVD) et de 1 200 € pour les 26 abonnements à des magazines.

Plus qu'un lieu de lecture et d'échanges d'ouvrages et/ou de supports multimédia, la Médiathèque Madeleine ODENT est :

- Un lieu de spectacles et d'animations, ainsi en 2016, il y a eu :
  - 2 ateliers travaux manuels financés par la municipalité,
  - Exposition du peintre local Yves-H. Daniel Cornouailles avec vernissage
  - Lecture à voix haute de correspondance par l'association « Pots d'Art »
  - Spectacle de contes d'Anne Leviel
  - Animation avec une classe de CM1 lors du « BDbus » en partenariat avec la MDO
  - Rencontre et débat avec l'illustrateur de BD David Prudhomme et une exposition sur la BD en partenariat avec la MDO
  - Spectacle de contes de Monia Lyorit lors du festival « Contes d'Automne », organisé par la MDO
  - Visite mensuelle au foyer résidence (de janvier à septembre)
  - Lectures d'albums pour un groupe d'enfants (3 à 6 ans) du centre de loisirs, 2 fois par mois, les enfants faisant ensuite un grand dessin du personnage de l'histoire pour afficher à la médiathèque
  - Animation TAP le vendredi après-midi (création d'un kamishibai)

- Un spectacle en partenariat avec la CCRB
  - 112 accueils de classes de maternelles et de primaires, et 4 453 prêts aux écoliers.
- Un lieu de services pour la population,
    - La carte privilège : les habitants de la commune peuvent créer ou renouveler leur carte privilège (accès piscine, médiathèques et déchetteries)
    - Photocopies (limitées à 10 par jour)
    - Accès à internet gratuit
    - Lieu d'accueil de nombreux candidats au « Dispositif PASS permis Citoyen » (8 jeunes) et 3 stagiaires.

Par ailleurs, les employées de la médiathèque s'occupent également de la mise en page du bulletin d'information de la commune et de la mise à jour du site internet de la Ville.

## **QUESTIONS DIVERSES**

Monsieur le Maire procède à un tour de table :

Madame Véronique DENAIN demande si la création d'un comité des fêtes est envisageable.

Monsieur André DUTHOIT indique que cela a existé dans le passé, mais que la difficulté est de trouver des bénévoles.

Monsieur le Maire répond qu'il n'a pas d'a priori sur cette proposition qui sera à débattre lors d'une commission, en ayant à l'esprit qu'on ne crée pas un Comité des Fêtes pour 2 ans.

Madame Anne FUMERY estime également qu'une réflexion est à mener.

Madame Véronique DENAIN indique que cela ne lui déplairait pas.

Madame Régine GILLAIN signale une anarchie en matière de stationnement autour de la place du Linciau. Elle interroge Monsieur le Maire sur la verbalisation des contrevenants.

Monsieur le Maire rappelle qu'une information est faite aux riverains. Il se désole de voir un commerçant inciter les automobilistes à stationner sur la piste cyclable.

Monsieur le Maire rappelle également l'existence de places dites « minute » ainsi que l'ouverture d'un parking de 28 places gratuites, rue du Sac.

Monsieur le Maire réaffirme sa politique de tolérance zéro et demande au policier municipal d'intervenir.

Monsieur le Maire explique qu'à la fin des travaux de construction de la halle de plein vent, il demandera à Messieurs Christophe CRUCET et Bertrand MUNIO d'installer des bornes anti-stationnement si les usages n'évoluent pas.

Madame Rose MAY-CHAMBRELANT constate également des incivilités de la part de certains automobilistes, notamment autour des Places.

Monsieur le Maire répond que l'aménagement des Places vise aussi à résoudre ces problèmes et qu'un travail est conduit pour sécuriser les piétons et les cyclistes.

Monsieur Daniel LAURENT signale l'effacement des inscriptions sur le panneau du Permis de Construire, rue du Général de Gaulle et demande si la mairie a des informations du propriétaire quant à l'avancée des travaux.

Monsieur André DUTHOIT répond qu'il a pris contact avec le propriétaire et lui a demandé d'embellir le temps du chantier la façade de façon à ne pas avoir une « verrue » en plein centre-ville.

Le permis de construire reste valide. Le propriétaire connaît des difficultés personnelles qui l'obligent à stopper le chantier.

## **REMERCIEMENTS**

- Monsieur le Maire remercie, au nom de la Ville de Bresles, Madame Caroline CAYEUX, Sénateur, pour le versement d'une subvention au titre de la réserve parlementaire d'un montant de 5 582 euros dans le cadre du projet de signalisation des zones industrielles, réalisé en 2016.
- Monsieur le Maire fait part des remerciements de l'Association Avenir Ensemble à la Ville de Bresles pour le prêt de la Salle Robert GOURDAIN le 18 décembre dernier

## **AGENDA**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal, ainsi que le public présent dans la salle, des dates à retenir :

### **Vendredi 3 février 2017**

- 10h00 - Gendarmerie : Cérémonie religieuse – Eglise Sainte Etienne de Beauvais
- 19h00 – Commission Fêtes et cérémonie – Objet : Organisation d'une course à pied
- 19h30 – APOME – Salle Robert GOURDAIN – Soirée dansante karoké

### **Samedi 4 février 2017**

- 9h30 - Conseil communautaire de la CAB
- 11h00 – Centre Seigneur – Assemblée Générale Association des anciens combattants

### **Mardi 7 février 2017**

- 18H00 – Commission Patrimoine / Culture
- 19h00 – Ensemble Canton de Mouy (Anne FUMERY/ Olivier PACCAUD) – Mairie de Troissereux - versement d'un « bonus associatif » à 12 associations dont 2 de Bresles

### **Vendredi 10 février 2017**

- 13h30 – Salle Robert GOURDAIN - Collège CONDORCET - Représentation théâtrale

### **Jeudi 16 février 2016**

- 20h30 – Ciné-Rural – Un sac de Billes – Salle Robert GOURDAIN

**Vendredi 3 mars 2017**

- 20h15 – Assemblée Générale – AEKS Bresles – Salle Robert GOURDAIN

**Samedi 11 mars 2017**

- 12h30 – Repas spectacle – Amis du Quartier – Salle Robert GOURDAIN

**Samedi 18 mars 2017**

- Journée éco-citoyenne

**Dimanche 19 mars 2017**

- Conviviales de nos aînés

L'Ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h41.